

Communiqué de presse
Nantes, le 8 février 2021

COVID-19 : En Loire-Atlantique, des visites d'infirmier.e.s à domicile pour accompagner l'isolement des personnes contaminées

Pour faire face à la progression de l'épidémie, les équipes de contact tracing de la CPAM de Loire-Atlantique proposent désormais aux patients positifs à la Covid-19 la visite d'un.e infirmier.e à domicile. Cette visite d'accompagnement a pour but de favoriser un isolement rapide et total de ces patients.

Depuis le 21 janvier 2021, les conseillers de la CPAM de Loire-Atlantique en charge du contact tracing proposent systématiquement aux personnes testées positives à la COVID-19 la visite à domicile d'un.e infirmier.e libéral.e, prise en charge à 100% et sans avance de frais.

En Loire-Atlantique, on compte 769 infirmières impliquées dans le dispositif. Si le patient zéro est déjà suivi par un.e infirmier.e libéral.e, il peut le signifier au conseiller du contact tracing pour celui ou celle-ci puisse effectuer la visite.

Une visite de prévention autour de l'isolement

Les modalités de prises de rendez-vous sont simples. Lors de leur appel aux « patients zéros », les conseillers du contact tracing proposent systématiquement cette visite. Si le patient accepte, il sera contacté par un.e infirmier.e pour convenir d'un rendez-vous.

« Il faut préciser que c'est une visite de prévention et pas une visite de soin, explique David Guillet, infirmier libéral et Président de l'URPS Infirmiers Pays de la Loire. Elle vise à sensibiliser à l'importance de l'isolement, à rappeler que la maladie est aussi dangereuse pour la personne contaminée que pour son entourage. La visite permettra à l'infirmier.e de veiller à ce que l'environnement du patient soit propice au respect des règles sanitaires lié à ce COVID-19. Aider, rassurer, tout pour rester isolé.e, et limiter les contaminations. »

Dépister les membres de la famille, répondre aux besoins des personnes précarisées

En plus des conseils, l'infirmier.e propose de dépister les membres de son foyer isolés avec le « patient zéro » (RT-PCR ou antigénique). Il peut identifier des besoins sociaux complémentaires (aide aux démarches administratives, aide à domicile, repas, portage de courses, médicaments, accès aux communications électroniques, soutien psychologique) et les transmettre à la Préfecture et aux associations territoriales qui prennent le relais.

« Les remontées du terrain montrent que ces visites aident dans des situations et milieux très divers. Que ce soit pour conseiller et aider des personnes âgées isolées en milieu rural, accompagner des familles en grande précarité vers des solutions sociales, sur la plan du logement par exemple, ou intervenir auprès d'une famille avec plusieurs enfants qui souhaite faire dépister tout le monde à domicile, conclut David Guillet. »

Ces visites ont fait l'objet de formations spécifiques, organisées par l'Assurance Maladie pour les infirmières volontaires.

Contact médias

Séverine Pelé - Chargée de communication externe
severine.pele@assurance-maladie.fr
Tél. : 06.71.86.87.79